



AT-LARGE SUMMIT – WORKING GROUP 1

FR
AL.SUM/WG1.01/INF/2
ORIGINAL: English
DATE: 16th February 2009
STATUS: DRAFT

COLLECTION DES DECLARATIONS ANTERIEURES DU ALAC SUR LA PARTICIPATION

Introductory Note
By the Staff of ICANN

Ce document est une compilation de toutes les déclarations d'ALAC dans lesquelles se trouvent des commentaires sur la participation de la communauté At-Large au sein d'ICANN.

[End of Introductory Note]

TABLE OF CONTENTS

1.0 Participation générale.....	2
1.2 Participation dans le GNSO	3
1.3 Participation dans les constitutions formant le GNSO	4
1.4 Participation dans les réunions d'ICANN.....	5
1.5 Transparence et participation	8
2.0 Politique de proximité globale.....	9
3.0 Les documents écrits et la politique de traduction.....	10
4.0 La politique de financement des voyages	11

La version originale du présent document est rédigée en anglais. Le document présent a été traduit de l'original afin de s'adresser à un plus grand public. Bien que la Société pour l'attribution des noms de domaine et numéros sur Internet (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers - « ICANN ») ait vérifié l'exactitude de la version en français, l'anglais est la langue de travail d'ICANN et En cas de différence d'interprétation entre le présent document et le texte original, ce dernier prévaut. Page 1 of 16

1.0 Participation générale

From: [“At-Large Committee Advisory Statement to the ICANN Board on the Draft Operating Plan FY 2008-2009, May 5, 2008” AL.ALAC/BUD.SC/0308/1/2](#) (Page 2 heading “IDN Activities”)

Déclaration d’ALAC sur le projet initial de planification opérationnelle 2008-2009 – rédigé le 5 mai 2008 et adressée au Comité directoire d’ICANN (ICANN Board)

IDN

Voici un des champs d’activité important pour At-Large et aussi pour ICANN. Le financement supplémentaire devrait servir à accélérer l’introduction des noms de domaines internationalisés et à améliorer le processus de consultation avec les communautés Internet locales des langues concernées. C’est pourquoi nous insistons sur l’importance d’un financement approprié destiné à renforcer cette communication avec les acteurs locaux, ce qui permettra d’accélérer le processus d’introduction des IDN.

Au cours des prochaines années, des choix cruciaux vont changer la vie de beaucoup de communautés dont le système d’écriture ne se base pas sur les caractères latins. Nous pensons qu’ICANN en collaboration avec les autres parties prenantes doit redoubler ses efforts de communication afin que l’information sur les choix possibles qui se présentent actuellement soit accessible à tous les candidats potentiellement intéressés dans ces régions afin d’avoir un public plus large que juste celui des personnes actuellement familiarisées à ICANN et participant au processus de développement de ses politiques. Il ne s’agit pas ici de se limiter à traduire des communiqués de presse. Il faut une campagne médiatique bien pensée qui est proactive et touche le public concerné. Nous sommes conscients que des efforts ont déjà été faits dans ce sens et voulons insister sur l’importance de cette approche. Nous signalons que nous avons demandé au personnel de At-Large de prévoir un financement propre pour l’année prochaine afin d’analyser la validité de outils actuellement disponibles pour réaliser cette démarche de proximité auprès de la communauté des utilisateurs d’Internet individuels et de prévoir des moyens supplémentaires. Ceci n’est qu’une des solutions au problème.

From: [“At-Large Committee Advisory Statement to the ICANN Board on the Draft Operating Plan FY 2008-2009, May 5, 2008” AL.ALAC/BUD.SC/0308/1/2](#) (Page 6 under the heading “Broaden Participation”)

Du Comité consultatif At-Large au Comité directoire d’ICANN, déclaration sur le projet de programme opérationnel FY 2008-2009, 5 mai 2008
AL.ALAC/BUD.SC/0308/1/2 (page ‘6’ sous la rubrique ‘Broaden Participation’ (en FR : augmenter la participation)

Renforcer le dialogue avec tous les acteurs des communautés locales est capital. En particulier, il faut signaler que même si le service de téléconférence mis à la disposition de notre communauté s’est amélioré en qualité, nous ne pensons pas que c’est une politique sensée de continuer à confier la gestion de ces communications essentielles à des fournisseurs externes et donc, nous apprécions

le fait qu'ICANN propose d'acheter un système personnalisé pour faciliter les communications téléphoniques. Nous espérons qu'au moment de faire son achat, ICANN choisira un modèle qui procurera un accès à distance égalitaire et de bonne qualité pour tous nos participants, indépendamment de leurs lieux d'appel.

En particulier, le nouveau système doit pouvoir assurer la tenue de téléconférences avec interprétation simultanée. Ceci n'est pas un caprice : la possibilité pour nos membres de pouvoir s'exprimer et échanger des propos dans une langue qu'ils dominent bien, tant dans les réunions par téléphone que dans les réunions sur place, permet une plus grande participation et permet un vrai échange d'idées.

Nous aimerions aussi insister sur l'importance de cet élément pour le développement d'une participation à distance efficace, dont la qualité des échanges audio n'est qu'un des outils indispensables. Nous croyons sincèrement que les moyens actuels mis en place par ICANN pour la participation à distance ne sont pas adaptés aux besoins. Notre déclaration sur la mise en place d'une politique d'indemnisation des déplacements de nos volontaires, dans le document AL.ALAC/BUD.SC/0308/1/1 disponible à [al alac bud sc 0308 1 1](#) apporte plus de détails sur notre opinion quant à la participation à distance aux réunions.

De plus, nous signalons qu'il est primordial pour les participants de disposer de documents standards, écrit dans un langage compréhensible pour tous, avec des résumés au contenu informatif, des index, glossaires etc. ICANN est vraiment défailant sur ce dernier point et cela constitue une barrière importante pour la participation.

Nous sommes aussi d'avis qu'un modèle prenant en compte les différences et proposant des moyens d'information et de communication adaptés aux différentes régions aurait une incidence positive non négligeable sur la participation. Dans les pays en voie de développement, la radio et les techniques audio-visuels, pour ne citer que deux des formules possibles, sont les meilleurs outils pour interagir avec les parties prenantes non traditionnelles d'ICANN. Il va de soi que ces outils ne seraient pas utilisés pour former la population sur l'informatique en général mais pour disséminer des informations quant à la mission d'ICANN et son mandat. ICANN devrait faire de la radio son outil privilégié pour communiquer avec son public.

1.2 Participation au GNSO

Du Comité consultatif d'ALAC au Comité directoire d'ICANN, déclaration sur la structure du Conseil du GNSO, 18 aout 2008

Evolution du GNSO après restructuration

Nous avons aussi des opinions différentes par rapport aux autres collègues actuels quant à l'évolution possible du GNSO et la mise en place de sa structure. Comme souligné dans le rapport du BGC, la possibilité de former de nouveaux collègues existe dans les statuts depuis la création du GNSO mais cette possibilité n'a jamais été réalisée, vraisemblablement à cause de la lourde charge de travail que laissait sous-entendre l'auto-formation et la gestion de ces nouveaux collègues. Dans la nouvelle structure du GNSO, cela sera encore plus improbable puisque les collègues

actuels pensent représenter à eux-seuls tous les points de vue et donc ils ne sentent plus le besoin pour des collèges supplémentaires.

Dans le cas du NCSG, le problème est particulièrement sérieux. Comme le NCUC l'a laissé entendre : 'L'intérêt que les utilisateurs individuels d'Internet et les détenteurs de noms de domaine portent aux questions relevant du domaine de compétences d'ICANN et plus encore, du GNSO est très limité car ces problèmes ne constituent qu'un centre minime d'intérêts comparés à d'autres domaines plus spécifiques à leurs communautés et collèges. Ceci a certainement été le cas d'At-Large. La plupart des structures At-Larges (OUI – en anglais : ALS) ont existé avant de s'engager dans ICANN. Ces associations sont devenues des ALS parce qu'il y avait suffisamment de points communs entre leurs objectifs, le mandat d'ICANN et celui d'At-Large. Mais, ICANN n'est pas leur seule raison d'être et dans certains cas, ICANN figure loin sur la liste de leurs priorités.

Demander à un groupe de s'auto-former et de devenir un nouveau collègue du GNSO, c'est exiger beaucoup de lui. Pour qu'il y arrive, il y a un certain nombre de facteurs qui devraient lui faciliter la tâche : ICANN (et les parties prenantes) sont dans l'obligation d'alléger la tâche qu'implique la formation et la gestion de nouveaux collèges. Les exigences posées doivent être raisonnables et rester proportionnelles.

Les nouvelles entités doivent se sentir à même de pouvoir prendre part au processus de développement des politiques en temps qu'entité à part entière agissant sur un pied d'égalité avec les autres, établies depuis les premiers jours du GNSO. (au prorata de leur nombre de participants, bien sûr). ' Sans cette condition, il y a peu de raisons pour ces entités d'entamer les formalités exigées par le GNSO.

Le nouveau niveau ajouté à la structure hiérarchique du GNSO → collègue à GNSO → groupe des parties prenantes (SG) → collèges (ou suivant consensus sur la proposition actuelle) GNSO → Chambre des représentants (House) → collèges doit se faire sans que cet ajout n'entraîne encore plus de complexité et ne demande un effort supplémentaire de travail de la part des volontaires.

Si cela peut se concrétiser au sein du nouveau groupe de parties prenantes non commercial (NCSG), la restructuration du GNSO telle qu'imaginée à la section 5.3 du BCG peut se réaliser.

1.3 Participation dans la formation du NCSG du GNSO

[From: "ALAC Statement on Stakeholder Group Openness, 24 September 2008"](#)

Déclaration de l'ALAC sur l'ouverture aux parties prenantes, 24 septembre 2008

]

L'ALAC constate avec plaisir que lors de la réunion du 28 août 2008, le conseil a clarifié et réaffirmé l'obligation pour les collèges de satisfaire et de continuer à satisfaire les principes de représentativité, d'ouverture, de transparence et d'équité dans le cadre de la restructuration du GNSO. Étant donné que dans la nouvelle structure du GNSO, le groupe des parties prenantes sera une entité principale, et que les sièges au conseil seront alloués aux collèges à ce niveau, il est crucial que le mécanisme pour ladite allocation soit complètement transparent.

Par conséquent, l'ALAC recommande que, lorsque les statuts seront amendés pour inclure les références aux groupes de parties prenantes, ces groupes aient eux aussi

l'obligation de souscrire à des principes similaires de représentativité, d'ouverture, de transparence et d'équité.

1.4 Participation in ICANN Meetings

[From: "ALAC Communication to the Board on ICANN Meeting Participation and Organisation, 11 December 2008"](#)

Du Comité consultatif ALAC au Comité directeur d'ICANN, déclaration sur l'organisation des réunions et la participation, 11 décembre 2008

Je vous écris aujourd'hui pour vous transmettre à la demande du Comité consultatif d'At-Large la déception de toute la communauté At-Large quant au déroulement du forum public au Caire et aussi pour vous faire part de nos préoccupations sur d'autres aspects de cette réunion internationale d'Icann au Caire.

Sans-doute, il serait plus indiqué ici de vous reproduire quelques-uns des commentaires entendus : 'un forum publique organisé de telle manière que le débat enchaîne d'un changement inacceptable à un autre tout aussi inacceptable et permet ainsi aux ténors d'avoir suffisamment de temps pour nous gratifier de leurs discours, tout en privant la communauté de son droit de représentation en ne lui laissant aucun moment pour exprimer ses préoccupations nous prouve à quel point les organisateurs n'ont pas compris l'objectif des réunions internationales d'ICANN.

Le sentiment généralement partagé est que le forum publique n'est pas le moment approprié pour les discours préparés à l'avance et devrait permettre aux volontaires de la communauté d'ICANN d'exposer leurs préoccupations au Comité directeur d'ICANN et à son personnel, et d'échanger leurs avis avec ceux-ci et ce, en laissant suffisamment de temps pour que tous puissent être entendus et obtenir des réponses' (propos paraphrasé sur les réflexions recueillies de plusieurs personnes pendant et après le congrès au Caire). La communauté At-Large est très perturbée par le fait que ceux qui ont organisé les congrès n'arrivent pas à comprendre ce principe fondamental et nous sommes certains que cette situation vous importe et préoccupe le Comité directeur tout autant que nous. La communauté At-Large se joint aux autres qui vous ont déjà écrit à ce sujet et demande à ce que le Comité directeur prenne des mesures pour s'assurer que le fiasco du Caire ne se reproduise plus.

C'est d'autant plus important que le forum public à Paris a été lui-aussi mal géré. Le concept selon lequel une enquête décidée à l'improviste, sans une mûre réflexion préalable, allait déterminer l'organisation du forum est ridicule et le fait que seulement une poignée de personne ait répondu (vu le délai très court pour répondre, on pouvait s'y attendre) aurait dû faire comprendre que l'idée de laisser un si petit nombre de membres de la communauté imposer sa volonté quant à l'organisation du forum devait être abandonnée. Malheureusement, il semble bien que les organisateurs ai manqué même de ce minimum de bon sens. Le même manque de bon sens a prévalu au Caire.

Les membres d'ICANN sont des volontaires – un élément qui semble échapper à ceux chargés d'organiser les réunions. Nous n'avons pas survolé le globe – à nos frais, du moins pour la majorité d'entre-nous qui n'ont pas eu l'honneur de se voir indemnisés pour leurs frais de représentation – pour écouter des discours tout faits,

ou pour constater comment une des rares occasions où le grand public pouvait s'entretenir avec le Comité directoire et les autres communautés volait en éclats à cause du manque de bon sens des organisateurs.

De plus, les moyens mis en place pour la participation à distance, facteur crucial pour la participation de la communauté At-Large, sont loin d'être satisfaisants et ce depuis plusieurs années or les responsables de cette situation semblent ne pas être concernés et continuent à agir de la même façon, sans chercher à améliorer les moyens mis à disposition. Notre communauté se demande (autre paraphrase) : 'Pourquoi le Comité directoire ne cherche pas à remédier à cet échec ?'

Très franchement, les problèmes suivants sont inacceptables:

- Des erreurs dans les ordres du jour des réunions principales (y compris, des ordres du jour affichés publiquement et qui reflètent ces mêmes erreurs pendant plusieurs jours de suite sans que l'on y apporte des corrections)
- Les interfaces du forum de discussion virtuelle sont de piètre qualité de sorte que les réunions auxquelles le personnel d'At-Large n'assiste pas ne sont pas reconnues et leur apport n'est pas pris en compte dans les réunions principales.
- Manque de moyens adéquats pour permettre une participation téléphonique à distance lors des réunions face-à-face. Après six essais infructueux au Caire, nous n'avons même plus cherché à essayer. http://atlarge-lists.icann.org/pipermail/at-large_atlarge-lists.icann.org/2008q4/004925.html
- Le fait que les participants reçoivent des documents très volumineux, rédigés exclusivement en anglais, la veille des réunions et que l'on attende de ces participants qu'ils les commentent et prennent part à la discussion lors des séances sur les sujets développés dans ceux-ci. Le document sur les nouveaux noms de domaine de premier niveau (gTLD) est le dernier exemple en date. Ceci est une exigence inacceptable pour des volontaires et contribue à renforcer l'écart entre ceux qui d'une part vivent des noms de domaines – ceux-là liront les documents quel que soit le moment de leur publication puisque leur activité principale en dépend – et tous les autres dont ce n'est pas le cas. Si les documents de fond ne peuvent pas être distribués au public au moins deux semaines avant la réunion – et ce en différentes langues, il ne faut même pas songer à en parler durant cette dernière et la consultation publique sur ces documents ne pourra débuter que bien après la réunion.

ICANN consacre une grosse partie de l'argent dérivé de la vente des noms de domaine aux réunions et aux mécanismes de participation. Par conséquent, ceux-ci devraient être à la hauteur de la dépense engagée. Ils devraient aussi répondre aux besoins et faciliter la participation bien mieux que ce qu'ils ont réussi à faire dans ce domaine jusqu'à présent. Nous espérons que les discussions du Comité directoire centrées sur la problématique de la participation abordent ces faits, mais nous tenons à préciser qu'il ne suffit pas de bonnes paroles. La communauté a besoin et mérite que l'on prenne au sérieux le problème de la participation et que les personnes chargées d'organiser les réunions et la participation à ICANN soient tenues responsables de leurs choix (jusqu'ici complètement hors de propos et amateurs). Nous attendons du Comité directoire qu'il prenne des mesures pour

rappeler leurs obligations à ceux qui sont responsables de cette situation et leur demande de rendre compte de leurs résultats.

Nous aimerions proposer la création d'un comité chargé de l'organisation des réunions, lequel comprendrait un membre de chacune des organisations de support et un membre du comité consultatif ALAC afin d'aider dans l'organisation de réunions plus efficaces et plus professionnelles.

En en ma qualité de présidente d'ALAC, je souhaite aussi aborder un point qui me touche tout particulièrement : la rumeur avancée pour le peu de temps laissé au forum public au Caire. Selon la rumeur, d'après ce qui m'a été rapporté, ce serait dû d'une certaine façon au rajout des nouvelles activités organisées par les organismes de soutien et le comité consultatif ALAC à la programmation de l'ordre du jour publié au Caire. Ceci est pour le moins une explication absurde et erronée et qualifier ces propos de destructeurs et malveillants serait plus proche de la vérité. Je prie le Comité directeur de démentir cette rumeur avec énergie et de la façon la plus efficace qui soit.

Pour terminer le commentaire sur une note positive, j'ai gardé le plus important pour la fin. ALAC prend acte de la formation du nouveau Comité pour la participation publique (PPBC) et souhaite remercier le Comité directeur pour cet effort en vue de remédier au problème de la participation générale et de la stimuler. Il serait sans-doute très intéressant pour le nouveau comité de participer à une de nos téléconférences mensuelles d'information. De cette façon, Kieren pourrait prendre part à la discussion, ce qui n'est que juste et qu'il a d'ailleurs proposé lui-même au Caire (dans la conversation qu'il a tenue avec moi) ainsi que dans ses courriels : 'je serais très heureux de pouvoir exposer ma position et expliquer le pourquoi et le comment ainsi que les progrès en vue.' (9 décembre 2008)

A cette fin, le comité exécutif d'ALAC (ALAC ExCom) serait très heureux de planifier cet appel pour la semaine du 12 janvier 2009 (Cela tomberait à point nommé pour notre sommet At-Large de Mexico) et demandera au personnel d'At-Large de s'en charger et de mettre en place un vote en ligne pour déterminer les plages horaires et les jours qui conviennent le mieux pour tous, en contactant évidemment Kieren. Si le nouveau PPBC désire y participer (ou arranger un appel ultérieurement), nous en serons très heureux et il lui suffit de nous faire connaître ses disponibilités ou ses intentions.

Notre communauté reconnaît et apprécie les efforts honorables qui sont faits actuellement pour améliorer la qualité des prochaines réunions et de la participation à distance et, bien sûr, l'attitude positive de Pau Levins et de Kieren au sein de l'Equipe de planification des réunions ainsi que la contribution du PPBC. Cela change la donne mais notre communauté At-Large et tout particulièrement ceux d'entre-nous qui ne peuvent assister sur place aux réunions et doivent s'en remettre à la participation à distance et aux archives pour leur contribution, ont spécifiquement demandé à notre Comité de donner un caractère officiel aux sentiments de la communauté

1.5 Niveau de participation et de transparence

[From: ALAC Advisory to Board on Draft IDN Fast Track Implementation Plan, 3 February 2009](#)

Du Comité consultatif ALAC au Comité directoire d'ICANN, déclaration sur le programme de circuit court de lancement IDN, 3 février 2009

La communauté At-Large se réjouit à l'idée que le circuit court longtemps attendu pour la mise en place des ccTLDs IDN sera enfin mis en œuvre dans un avenir prévisible. ALAC a été très attentif à chaque étape du développement du processus proposé pour la voie rapide, y travaillant seul ou conjointement avec le collège IDNC. En ce qui concerne le projet d'introduction récemment publié, nous formulons les commentaires suivants :

I. Rapidité et transparence

L'intérêt fondamental d'un circuit rapide pour le lancement des IDN ccTLDs est de répondre aux besoins urgents des communautés d'utilisateurs IDN. Dans ce but, nous espérons que la procédure sera suffisamment rapide et transparente. Dans le projet publié, nous ne voyons pas de calendrier précis pour cette phase de lancement. Si l'on se réfère au Plan stratégique d'ICANN (2009-2012) publié le 20 octobre 2008 et aux échanges sur la liste de discussion publique du 3 novembre 2008, il semble que le processus du circuit rapide ne sera pas mis en œuvre au niveau de la racine avant la moitié de l'année 2009. Le début de la période d'appel aux candidatures n'est pas bien précisé. La communauté des utilisateurs souhaite que cette information essentielle soit rapidement disponible.

II. Protection du consommateur et loi du marché

Le projet de mise en œuvre ne précise pas quand les registres pour les IDN ccTLDs doivent prendre les mesures transitoires et préventives pour protéger les intérêts légitimes des détenteurs de noms de domaine individuels actuels pour les ccTLDs pertinents. Etant donné que les détenteurs de noms de domaines individuels n'ont probablement pas autant de moyens financiers que le secteur professionnel, ils ne pourront pas se payer les services d'un conseiller juridique ou assumer les coûts découlant d'un procès. Les mesures transitoires et préventives des registres sont essentielles pour eux. La concurrence du marché peut diminuer les coûts et améliorer la qualité du service offert. La communauté des utilisateurs est favorable au renforcement de la concurrence sur le marché de la vente des noms de domaines ccTLDs à condition que la procédure instaurée par IANA soit dûment respectée et que la stabilité et la sécurité soient garanties dans l'espace nom concerné.

III. Respect des accords ou travaux d'intérêt général

La communauté ccTLD note que le caractère d'utilité publique est un signe distinctif qui différencie les ccTLDs des gTLDs. La communauté des utilisateurs souligne qu'il ressort du projet de lancement que le soutien de la communauté dont le caractère relève pour le tableau IDN est demandée pour l'évaluation, en plus des autres documents pour nécessaire à l'approbation. La procédure IANA pour la demande d'attribution ou de réattribution d'un ccTLD demande aussi spécifiquement que la

demande démontre comment on va servir l'intérêt de la communauté locale dans le pays. Dans le cas d'un IDN ccTLD, l'intérêt local serait plus spécifique.

Apparemment, les ccTLDs ont besoin du support de la communauté locale des utilisateurs pour la demande de mise en place du circuit rapide de lancement et vice versa. C'est dans l'intérêt réciproque de la communauté du registre IDN ccTLDs et de la communauté local des 'utilisateurs de l'IDN de maintenir une collaboration étroite dans un climat constructif. En ce moment, quelques registres ccTLD ont offert beaucoup de soutien aux utilisateurs locaux par différents moyens. Les exemples les plus notables sont ceux des relations constructives et de collaboration entre les ccTLDs (tels que .br et .au) et les ALSes lors des délibérations sur les politiques et les services d'intérêt local. L'introduction des IDN ccTLDs ouvre de nouvelles perspectives pour les deux communautés. Si l'on considère la problématique de la traduction, nous pouvons comprendre l'intérêt. Les IDN ccTLDs sont la preuve que les registres ont les capacités appropriées pour fournir des services dans les caractères locaux. Dès lors, il serait raisonnable de la part de la communauté des utilisateurs locaux d'attendre des registres qu'ils traduisent les politiques d'ICANN et autres documents dans ces langages locaux.

La stimulation de la participation publique est un des objectifs du Plan stratégique d'ICANN et de son mandat. Cependant, le model de financement central d'ICANN pour la participation publique constitue un frein. Le model de distribution du financement au niveau local à travers les IDN ccTLDs améliorerait l'efficacité en reliant ICANN avec ses différentes circonscriptions et assurerait la pérennité des moyens financiers. En ce qui concerne ICANN, les clauses sur les services d'intérêt local devraient être incorporées et appliquées dans les accords d'allocation de ccTLDs. De même, ICANN devrait considérer les services et contributions de la communauté ccTLDs comme un apport louable au plan de lancement de sorte que toutes les parties prenantes soient stimulées à développer le système. Nous espérons aussi que les gTLDs basés sur des communautés pourraient adopter une ligne d'action parallèle afin de consolider leurs liens avec la communauté des utilisateurs.

2.0 L'approche à l'échelle planétaire

From: ["At-Large Committee Advisory Statement to the ICANN Board on the Draft Operating Plan FY 2008-2009, May 5, 2008" AL.ALAC/BUD.SC/0308/1/2](#)
(Page 4 under the heading "Global Outreach")

Déclaration du Comité consultatif ALAC adressée au Comité directoire d'ICANN et se rapportant au projet préliminaire de programme opérationnel FY 2008-2009, 5 mai 2008 AL.ALAC/BUD.SC/0308/1/2

C'est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Les diverses communautés d'ICANN ne représentent pas tous les utilisateurs finaux d'internet de la terre. Bien que nous apprécions l'offre avancée pour une augmentation substantielle des fonds affectés à la politique de proximité à l'échelle planétaire, nous attendons de recevoir plus de détails sur sa mise en œuvre lorsque le projet du budget sera publié en ligne. Cependant, nous notons à la page '23' du projet-cadre, que, sous la rubrique 'proximité, approche planétaire', il y a la plus grande place est consacrée à la 'mise en place de politique d'approche pour la participation du monde des affaires'. Dès lors, si l'approche globale se limite aux communautés dont l'intérêt est commercial,

c'est, à notre avis, bien trop restreint comme approche – les efforts pour approcher les utilisateurs et les intéresser aux activités doivent être centrés sur l'ensemble des utilisateurs, d'une façon égale et ainsi concerner toutes les communautés, tous les participants potentiels, et pas seulement les 'professionnels'. Nous attirons l'attention des membres du Comité directeur d'ICANN sur les nombreux commentaires recueillis concernant l'importance d'une amélioration radicale des efforts d'approche et de recrutement de toutes les parties prenantes ; c'était une demande récurrente dans les commentaires sur la révision du JPA, il y a peu. Nous en déduisons qu'il y a une forte demande pour un plus gros effort d'ICANN sur cet aspect.

Nous apprécions les efforts continus d'ICANN pour renforcer la participation de notre communauté. Sans cette participation, la voix des utilisateurs finaux d'Internet ne serait tout simplement pas représentée de façon adéquate. Les modalités visant à faciliter la participation de la communauté (et tout particulièrement celle des volontaires) au processus de décision d'ICANN sont d'une importance capitale et un commentaire à ce sujet est amplement détaillé dans la déclaration que nous vous avons adressée se rapportant à la mise en place d'une politique d'indemnité des déplacements de nos volontaires, déclaration formulée dans un écrit séparé.

3.0 Les transcrits et l'interprétation/traduction

From: "[At-Large Committee Advisory Statement to the ICANN Board on the Draft Operating Plan FY 2008-2009, May 5, 2008](#)" AL.ALAC/BUD.SC/0308/1/2
(Page 5 under the heading "Transcription and Translation")

Déclaration du 5 mai 2008 du Comité consultatif ALAC adressé au Comité directeur d'ICANN et portant sur le projet opérationnel : 2008-2009, May 5, 2008"
AL.ALAC/BUD.SC/0308/1/2
(Page 5 sous la rubrique 'transcription and translation' – en FR 'document écrits et traduction')

Notre communauté exige depuis des années qu'ICANN devienne un organisme réellement multilingue. Nous apprécions et applaudissons la promesse d'une augmentation du budget en ce sens ainsi que le projet-cadre pour les traductions et toutes les autres initiatives qui vont dans cette même direction mais nous souhaitons rappeler que le chemin qu'ICANN doit encore parcourir pour atteindre les objectifs proposés par le programme de traduction est encore très très très long.

Nous sommes d'avis que ceci est absolument primordial pour la crédibilité de la corporation car nous ne sommes pas convaincus que les consultations ou processus de développement de politique qui se déroulent exclusivement en anglais soient légitimes à l'échelle planétaire. C'est encore plus vrai lorsqu'il s'agit de politiques comme celle qui renvoie aux IDNs et qui – de façon absurde – continue à être débattue exclusivement en anglais, avec sporadiquement quelques documents en plusieurs langues, souvent disponibles après coup et bien après la parution du texte original en anglais.

Veiller à ce que les travaux d'ICANN se déroulent réellement en plusieurs langues est un objectif essentiel et fondamental. Cela ne doit pas être écarté ou sous-évalué à cause de l'importance d'autres objectifs tels que le lancement des nouveaux noms de domaines de premier niveau (gTLDs). Dans son approche multilingue, ICANN devrait renforcer ses liens avec d'autres organisations telles que l'UNESCO. La BBC

est aussi très efficace dans ses communications en plusieurs langues et ICANN pourrait s'en inspirer.

4.0 Indemnité pour les frais de déplacement

From: ["At-Large Advisory Committee Statement to the ICANN Board on the Public Consultation Related to Development of a Travel Policy, May 5, 2008"](#)

*Du Comité consultatif ALAC au Comité directeur ICANN, Consultation publique sur la mise en place d'une politique pour les frais de déplacement, 5 mai 2008
AL.ALAC/BUD.SC/0308/1/1*

Améliorations notées dans la politique des indemnités de déplacement

Nous avons remarqué d'importants changements dans la gestion des indemnités de déplacement au cours de ces dernières années. Dans un premier temps, ces indemnités reposaient principalement sur un système de remboursement, par lequel les membres de la communauté devaient avancer les frais, puis en demander le remboursement, lequel ne se produisait qu'après des délais souvent importants. Aujourd'hui, nous n'avons plus à payer nos billets d'avion et nous sommes en contact direct avec les agents de réservation d'American Express. Ce qui nous permet d'organiser nos déplacements comme nous le souhaitons. Nous recevons, sur une base journalière, une somme forfaitaire déterminée par ICANN en fonction du coût de la vie locale, et non plus un remboursement sur base des frais que nous avons dû avancer. Bien que ce système ne soit pas parfait, nous reconnaissons les améliorations qui sont continuellement apportées au mode d'indemnisation

Dispositions d'indemnités journalières

Nous souhaitons souligner que le processus de versement des indemnités journalières doit prendre en compte le fait que dans certains pays, il est parfois très difficile voire impossible de recevoir un mandat postal international. Nous pensons que, dans ce type de situation, les membres de la communauté doivent avoir la possibilité de recevoir un peu d'argent liquide au moment des conférences (comme provision). En outre, certains participants estiment qu'il est difficile d'attendre la fin d'une conférence pour recevoir leurs indemnités journalières; en effet, cela implique qu'ils avancent les frais, alors que tous n'ont pas les moyens de le faire. Les indemnités journalières devraient également être calculées ou définies selon un système international, réajuster régulièrement et prenant en compte les fluctuations monétaires.

Le niveau d'indemnisation des frais de déplacement dépend de nombreux facteurs:

Nous pensons qu'avant que la communauté de l'ICANN ne soit en mesure de déterminer le niveau approprié d'indemnisation des frais de déplacement, elle doit d'abord se pencher sur deux autres questions: Options de participation à distance. La capacité des participants à prendre part aux manifestations à distance de manière pertinente a un impact considérable sur le nombre de personnes qui doivent se déplacer pour assister aux réunions et conférences sur place. Nous souhaitons insister à nouveau sur le fait que la participation à distance aux conférences de l'ICANN est clairement remise en cause. Même les opérations de base, telles que la

mise à disposition d'un accès téléphonique à distance, ne fonctionnent pas de manière régulière. Cela n'est pas surprenant lorsque l'on constate que l'ICANN n'a fait appel successivement qu'à des fournisseurs totalement inadaptés pour les services audiovisuels mis en place lors de chacune de ses conférences ou réunions. Or, la mise à disposition de services audiovisuels haute qualité lors des conférences est une condition préalable au bon fonctionnement de tout accès à distance. Un accès à distance de qualité est une condition sine qua none pour permettre aux participants qui ne sont pas sur place de contribuer efficacement aux événements organisés. La mise en place de moyens de participation à distance pertinents, incluant la vidéo et l'audio en temps réel, changerait la donne en matière d'exigence de présence aux conférences et permettrait également d'atteindre des taux de participation inédits. Il est inacceptable que, conférence après conférence, même les moyens de participation à distance les plus basiques ne fonctionnent pas et qu'une liste d'excuses vienne se substituer à une réelle recherche de solutions.

Structure des conférences de l'ICANN. La nécessité de tenir des conférences en face à face au niveau international reste incontestable. La question que l'on doit se poser est la suivante: est-ce qu'un plus grand nombre de conférences régionales intercessions encouragerait une implication plus rentable de davantage de parties prenantes, tout en constituant un moyen non négligeable de recueillir les différents points de vue de chaque région sur certaines questions qui pourraient ensuite être traitées lors des conférences internationales ? Nous pensons que ce modèle mériterait au moins d'être expérimenté. En tant que communauté organisée en régions, nous pensons qu'il est essentiel de travailler avec les groupes régionaux d'autres parties prenantes, sur un schéma horizontal, pour ensuite porter les résultats de ce dialogue au niveau international. Selon nous, cela devrait permettre d'élaborer une politique mondiale qui prendrait davantage en compte les différences d'opinion des régions et proposerait des modalités de mise en œuvre de certaines dispositions adaptées à chaque région, si nécessaire. Ce modèle permettrait également de proposer à la communauté davantage d'opportunités d'interagir en face à face qu'il ne leur est actuellement proposé avec les seules conférences internationales. Un plus grand nombre de conférences régionales étant organisées par l'ICANN, bien que malheureusement souvent centrées sur certains groupes uniquement comme les parties contractantes, il nous semble que ces conférences devraient être organisées de manière équitable pour chaque groupe de parties prenantes. En d'autres termes, si des conférences régionales sont organisées pour les registres et les bureaux d'enregistrement, comme c'est le cas aujourd'hui, elles devraient alors être étendues à l'ensemble des communautés de l'ICANN.

Lieu des conférences de l'ICANN. Il est indéniable que le coût de certains lieux de conférence est exorbitant. New Dehli en est un parfait exemple. L'ICANN ne pourra tout simplement pas obtenir une meilleure participation des groupes de parties prenantes si ses conférences sont organisées dans des lieux où la seule option d'hébergement raisonnable revient à 500 dollars USD la nuit. L'ICANN doit tenir des conférences dans les différentes régions, tout en choisissant des lieux où les prix restent abordables. Il est contraire aux conditions d'inclusion et de transparence stipulées par l'ICANN d'organiser des conférences dans des lieux où même les indemnités journalières des représentants des gouvernements les plus riches ne parviennent pas à couvrir les coûts générés par la participation à la conférence. Nous pensons que l'ICANN ne devrait pas tenir de conférence internationale dans

des villes où une chambre d'hôtel convenable dans un hôtel trois étoiles, à proximité du lieu de conférence, ne peut pas être louée à moins de 100 à 150 euros.

Délai de réservation pour les déplacements. La communauté des utilisateurs d'Internet est toujours disposée à organiser ses déplacements bien avant l'ouverture des réservations dans les procédures internes de l'ICANN. Nous pensons que ces réservations doivent pouvoir être effectuées plusieurs mois à l'avance, afin de bénéficier des meilleurs tarifs sur les vols.

Hébergement des bénévoles. Les membres de l'ALAC et les représentants des OUI sont souvent hébergés dans des hôtels de moindre qualité situés à distance du lieu/de l'hôtel où se déroule la conférence principale, ce qui les met à l'écart des événements les plus importants, entravant alors leur participation; d'où notre remarque formulée au point 4 ci-dessus et mentionnant notre volonté de nous engager à assister aux conférences très tôt dans le processus de planification, afin de bloquer des réservations de chambres d'hôtel pour les bénévoles dès l'annonce officielle d'une conférence et de leur permettre d'être hébergés en priorité dans l'hôtel où a lieu la conférence principale, aux tarifs négociés par l'ICANN

Nous tenons à souligner que, quel que soit le modèle de conférence adopté, la présence sur place aux conférences est cruciale et, de par la nature humaine même, le restera.

Il est primordial que le système choisi, quel qu'il soit, prenne en compte les deux principes fondamentaux suivants:

Les communautés participant à l'ICANN présentent des besoins financiers qui leur sont propres, leur participation étant soumise à différents financements. Il n'y a pas de solution miracle « unique » pouvant s'appliquer à toutes. Les mêmes règles doivent s'appliquer à tous les bénéficiaires d'indemnités. Par exemple, une communauté ne doit pas voyager en classe affaires alors qu'une autre voyage en classe éco.

Nous proposons donc les dispositions suivantes:

Pour les conférences internationales, tous les membres d'entités reconnues comme telles dans les statuts de l'ICANN doivent bénéficier d'indemnités de déplacement. Nous souhaitons, par cette disposition, que les membres du Conseil du GNSO, de l'ALAC, du SSAC, etc., bénéficient d'une prise en charge financière par l'ICANN de leur billet d'avion et de leur hébergement, tout en percevant une indemnité journalière raisonnable.

Pour les conférences régionales, tous les membres d'entités régionales reconnues comme telles dans les statuts de l'ICANN doivent bénéficier d'indemnités de déplacement sur la même base et selon les mêmes critères que les indemnités accordées à l'occasion de conférences internationales. Les OUI sont elles aussi souvent impliquées dans des organisations régionales pertinentes, comme c'est le cas du NIC, du NOG, des TLD, etc. Des conférences régionales comprenant des événements ayant trait aux activités/conférences de ces organisations seraient

également bénéfiques et rentables

Les membres de communautés:

1. actifs au sein de l'ICANN; et
2. résidant sur le lieu de la conférence; et
3. qui, dans le cas contraire, ne seraient pas en mesure d'assister à la conférence

Doivent bénéficier, pour au moins un nombre représentatif d'entre eux, d'indemnités de déplacement couvrant leurs frais de transport et d'hébergement, et d'indemnités journalières raisonnables. Par exemple, les communautés d'utilisateurs d'Internet non commerciaux doivent pouvoir envoyer un nombre représentatif de participants de la région aux conférences régionales ou aux conférences internationales se tenant dans leur région (ce qui est actuellement le cas de la communauté de l'ALAC mais pas du NCUC). À l'inverse, des groupes tels que les bureaux d'enregistrement et les registres, dont la présence aux conférences revêt un intérêt commercial et qui sont financés par des entreprises, ne doivent pas percevoir d'indemnités. Nous tenons simplement à rappeler à l'ICANN que pour entendre les voix de l'intérêt public, il est nécessaire de mettre en place un système d'aide aux déplacements, sans lequel une grande majorité de participants issus de ces groupes ne pourraient assurer les frais engendrés pour assister à ces conférences.

Lors de la décision d'éligibilité aux indemnités de déplacement pour les participants de la troisième catégorie, la priorité doit être accordée aux participants éligibles qui sont activement impliqués dans les principales questions à l'ordre du jour de la conférence. L'ICANN, via un processus ascendant, devra décider des principaux thèmes de travail des conférences à venir, afin de concrétiser l'« opérationnalisation » de cette proposition; nous considérons déjà ce point comme une amélioration, qui permettra d'accorder une plus grande attention aux questions reconnues comme prioritaires, lors de la prochaine conférence de l'ICANN.

Des provisions doivent être prévues afin de permettre aux membres de pays en voie de développement notamment et, plus généralement, à ceux issus de communautés qui n'auraient pas autrement été éligibles aux indemnités de déplacement, d'assister aux conférences en percevant une aide financière. L'aide existante offre déjà cette possibilité à certains groupes de parties prenantes, mais pas à tous. Nous pensons que ce programme est utile et qu'il doit être poursuivi et proposé aux participants de chaque groupe de parties prenantes au sein de l'ICANN.

Règles et procédures associées aux indemnités de déplacement

Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous pensons que les règles régissant l'attribution des indemnités de déplacement doivent s'appliquer à tous. Nous proposons ainsi les règles suivantes comme les plus pertinentes, en partant bien sûr du principe que l'équipe de l'ICANN devra élaborer une procédure administrative plus complète et la soumettre à la communauté le moment voulu; la liste ci-après ne se veut pas exhaustive:

1. En règle générale, les bénéficiaires d'indemnités de déplacement doivent choisir des billets d'avion en classe économique avec possibilité de surclassement, afin de pouvoir utiliser leurs avantages personnels pour obtenir un siège dans une classe supérieure s'ils le souhaitent
2. Le vol doit s'effectuer en classe éco Premium ou en classe affaires (notons toutefois que le confort doit être ici évalué en termes d'espace pour chaque siège plutôt qu'en termes de classe**) dans les cas suivants:

La durée du vol est supérieure à x heures, x correspondant à une durée définie selon les meilleures pratiques des déplacements professionnels { après une consultation rapide des sources disponibles en ligne sur ces politiques d'aide aux déplacements dans différentes organisations, il s'avère que cette durée varie de 5 à 10 heures, 7 heures étant la moyenne généralement utilisée}. L'ICANN doit chercher à définir les meilleures pratiques applicables ici, afin de prendre en compte non seulement les frais de déplacement, mais également la productivité réelle, c'est-à-dire la capacité des voyageurs à travailler de manière efficace et productive, dès leur arrivée sur les lieux (ou dès qu'ils en ont la possibilité); ou

Une raison médicale l'exige; ou

La taille ou la corpulence du voyageur l'exige, par exemple si la personne mesure plus de 1,90 m.

Les indemnités journalières appliquées par l'ONU, hors frais d'hébergement, ces derniers étant pris en charge par l'ICANN, doivent être adoptées comme base de calcul du forfait journalier approprié. Actuellement, le calcul des indemnités journalières semble n'être basé sur aucun système connu, ce qui doit être modifié, afin d'éviter toute décision arbitraire

Les frais d'hébergement pris en charge par l'ICANN doivent inclure les coûts d'accès à Internet, en cas d'accès payant. Ce point est extrêmement important, les membres de la communauté de bénévoles devant souvent travailler durant leur temps « libre », en dehors des conférences. Ils ne doivent pas avoir à avancer d'argent afin de pouvoir travailler, alors qu'ils prennent déjà sur leurs vacances ou leur temps personnel pour se consacrer aux questions soulevées par l'ICANN, à des centaines de kilomètres de chez eux. Les sommes impliquées sont souvent relativement peu élevées pour certains, mais pas pour d'autres, notamment pour les personnes venant de pays en voie de développement.

La non-prise en compte des « classes » (notamment lorsque le vol est réservé suffisamment à l'avance pour donner droit à d'importantes réductions) signifie, dans la plupart des cas, des vols moins chers et avec un plus grand confort ou dans de meilleures conditions, à des tarifs inférieurs à ceux des sièges actuellement réservés en classe éco Y et B (plein tarif), voire à ceux des vols, moins fréquents, en classe M, H ou N (tarif normal). D'autres sièges en classe affaires (hors circonstances exceptionnelles) doivent être réservés aux tarifs I et Z (tarifs réduits) et non aux pleins tarifs J, C et D (les deux derniers ne proposant aucune possibilité de surclassement), dans la mesure du possible.

Pour conclure, nous tenons à remercier par avance le conseil d'administration pour le temps qu'il consacrerà à l'étude de nos propositions. Nous attendons une réponse aux questions et aux recommandations formulées dans la présente déclaration en temps voulu.